



VILLE DE CHAMPLITTE

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

Conseil Municipal

Réunion du Mardi 20 Septembre 2016

L'an 2016, le vingt septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Gilles TEUSCHER, Maire.

Étaient présents : MM. TEUSCHER Gilles, ANGELOT Jean-Marc, BOUDOT Christian, GODARD Daniel, GUILLAUME Christian, LAMY Jean-Marie, MARTARESCHE Philippe, VINCENT Raymond.

Mmes BONNET Agathe, CLERGET Nicole, CLERGET Valérie, GAUTHERON Martine, MILLE Eliane, THEVENOT Martine, VOISIN Chantal,

Absents excusés : Mme CAISEY Brigitte. M. COLINET Patrice, M. PARIS Serge (a donné procuration à M. Daniel GODARD).

Absente : Mme CORNUE Annie,

ORDRE DU JOUR

- **PLU** : recodification du livre 1 du code de l'urbanisme
- **Voyages Scolaires** : demande de subvention
- **Associations Foncières**: renouvellements de bureaux
- **Habitat 70** : projet de découpage des parcelles AL 843, 844
- **Gîte de Groupes** : avenant au règlement
- **Budgets Communaux** :
 - virement compte à compte
 - amortissement
 - rectificatif écritures
 - admission en non valeur
- **Gratification minimale d'un stagiaire eau/assainissement**
- **Personnel** :
 - embauche d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe
 - Créations de postes (régularisation) :
 - Atsem Agent Spécialisé Principal 2^{ème} classe
 - Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- **Location de terrain**
- **Acquisition de terrain « Les Lavières »**
- **Questions diverses**

Il ya lieu de rajouter 3 sujets ci-dessous à l'ordre du jour :

- 1) Facturation des réparations suite à dégradations sur biens communaux
- 2) Reconnaissance de dette suite à des dégâts causés sur matériel
- 3) Dénomination de commune touristique

2016 - 061 Recodification du livre 1^{er} du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de CHAMPLITTE dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20/02/2016. Depuis le 1^{er} janvier, l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 et le décret 2015-1783 du 28 décembre 2015 ont procédé à une recodification du code de l'urbanisme et modifié l'ensemble des références législatives et réglementaires qui fondent le document d'urbanisme de la commune. Par conséquent, les références législatives et réglementaires contenues dans le PLU sont aujourd'hui obsolètes. Aussi, dans un souci d'accessibilité et de lisibilité de la règle de droit pour les lecteurs du PLU, il serait préférable de joindre au PLU, à titre informatif, la présente délibération accompagnée de la table de concordance pour la partie législative et la partie réglementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de joindre en annexe du PLU la présente délibération et les tables de concordances entre les références du code de l'urbanisme visées au PLU approuvé et les nouvelles références.

2016 - 062 Demande de Subvention pour voyages scolaires

Depuis la rentrée, le Conseil Départemental a décidé de ne plus subventionner les voyages scolaires, en conséquence, le conseil municipal a décidé de réévaluer sa participation pour les sorties scolaires.

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers les écoles maternelle et élémentaire afin d'alléger la participation financière des parents concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'allouer :

- ↳ une subvention de **35,00 €** / aux élèves qui participent aux classes de découverte (4 nuitées et plus).
- ↳ une subvention de **25,00 €** / aux élèves qui participent à un voyage scolaire (2 à 4 jours).

2016-063 Association Foncière de FRETTES – Remplacement d'un membre du bureau

Le bureau de l'Association Foncière de Frettes est composé de 6 membres dont trois sont désignés par le Conseil Municipal. Suite au décès de l'un de leurs 3 membres, le conseil municipal propose de nommer Monsieur CLERGET Jérémy comme nouveau membre du bureau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ↳ approuve la candidature de M. CLERGET Jérémy comme nouveau membre du bureau de l'AFR de FRETTES.

2016-064 Association Foncière de Champlitte-la-Ville – Renouvellement du bureau

Le Maire fait part aux conseillers présents de la nécessité de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Champlitte-la-Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet les propositions suivantes :

pour la désignation des membres titulaires :

- Alain DESTAING
- René MASSON
- Joël BOYARD

2016-065 Association Foncière de Montarlot – Renouvellement du bureau

Le Maire fait part aux conseillers présents de la nécessité de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Montarlot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet les propositions suivantes :

pour la désignation des membres titulaires :

- André VERNIER
- Jacky BELIN
- Nicolas AUBRY

2016-066 Habitat 70 : Projet de découpage des parcelles AL843, 844

Dans le cadre de la création des trois pavillons jumelés à CHAMPLITTE, la Commune avait cédé à Habitat 70, pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées AL 843 et AL 844 d'une contenance totale de 2041 m2. La construction étant achevée, Habitat 70 n'a pas utilisé l'ensemble de la surface qui lui avait été proposée et souhaite céder à la commune la surface non utilisée par cette opération. Habitat 70 propose à la commune un nouveau découpage des parcelles AL 843 et AL 844 qu'il convient d'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ accepte ce nouveau projet de découpage rue Alexandre Lasnet à CHAMPLITTE.

2016-067 Gîte de groupes : Avenant au règlement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

☞ approuve l'avenant au règlement du gîte de groupes concernant l'accueil des pèlerins.

2016 - 068 Virement de compte à compte

Afin de régler l'achat du système bypass installé sur les 5 radars pédagogiques dont l'acquisition a été faite par la CC4R, il est nécessaire de virer la somme de 3500 € du compte 2031 frais d'études vers le compte 2041513.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ approuve ce virement de compte à compte.

2016 - 069 Amortissement radars pédagogiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ fixe la durée d'amortissement des 5 radars pédagogiques à **3 ans**.

2016 -070 Rectificatif écritures –

Concerne SIED 70 extension éclairage public CHAMPLITTE-LA-VILLE 2011

Il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires en Dépenses d'Investissement art 21534/041

Il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires en Recette d'Investissement art 238/041 pour la somme de 1570,64 € en vue d'intégrer les écritures après fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ approuve ces écritures.

2016 -071 Demande d'admission en non valeur Budget Eau/Assainissement

Sur ordre de la Trésorerie de Dampierre Sur Salon, certificat d'irrecouvrabilité daté du 14/06/2016, il y a lieu d'admettre en non valeur des créances de 2013 et 2014 concernant les redevances eau/assainissement /modernisation réseau dont le montant s'élève à 159,84 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

☞ décide l'admission en non valeur pour la somme de 159,84 €.

2016 -072 Gratification minimale d'un stagiaire service Eau/ASSAINISSEMENT

Le ministère du travail impose une gratification minimum lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois ou 44 jours (base de 7 heures/jour ou + 309 heures même de façon non continue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

☞ décide d'appliquer la procédure de la gratification minimale aux différents stagiaires qui répondent aux conditions précitées.

2016-073 Embauche d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

☞ décide d'embaucher un Adjoint Technique de 2^{ème} classe en qualité de stagiaire, durée hebdomadaire de travail 28/35^{ème} à compter du 01/01/2017.

2016 -074 Création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles - Régularisation

Considérant la nécessité de créer un poste de AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2^{ème} classe des écoles maternelles afin d'assurer les missions d'ATSEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

☞ décide la création, à compter du 01 Avril 2016, d'un poste d'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE des ECOLES MATERNELLES à temps non complet à hauteur de 28 heures hebdomadaires (soit 28/35^{ème} d'un temps plein), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

2016 -075 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe Régularisation

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

☞ décide la création, à compter du 01 Avril 2016, d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (soit 35/35^{ème}), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

2016 -076 Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe Régularisation

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les missions de AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

↳ décide la création, à compter du 01 Avril 2014, d'un poste à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

2016-077 Location de terrain

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

↳ décide de louer à partir du 1er janvier 2017 un terrain cadastré 122 AL 447 d'une contenance de 1 a 45 ca, moyennant la somme annuelle de **15,00 €**.

2016-78 Acquisition de terrain « Les Lavières »

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur BIERREN Daniel qui souhaite vendre un terrain au lieudit « Les Lavières » à CHAMPLITTE cadastré 122 AM n°25 d'une contenance de 08 ares 95 ca. Considérant l'intérêt d'une telle acquisition pour la commune afin de préserver ce site naturel remarquable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ décide d'acquérir ce terrain moyennant la somme de 750,00 €.

2016 -079 Facturation réparations suite à dégradations sur biens communaux

Courant juin, des dégradations ont été constatées sur des panneaux communaux et sur des abris bus (graffitis...). Après enquête de la gendarmerie, les auteurs ont été identifiés. Ils ont remboursé la collectivité à hauteur de 199,00 € pour l'ensemble des réparations effectuées par les employés communaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'encaissement de la somme ci-dessus.

2016 -80 Reconnaissance de dette suite dégats causés sur matériel

Le particulier qui a causé les dégâts rue du Bourg samedi 30 juillet 2016 (meuble urbain renversé), s'engage à rembourser la collectivité à hauteur de 370 € correspondants à l'estimation des dégâts. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ décide l'encaissement de la somme ci-dessus.

2016-081 Dénomination de commune touristique

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 septembre 2016 classant l'office de tourisme de Champlitte en catégorie III ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ autorise le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret N° 2008-884 susvisé.